



mon mément'eau pratique

Que faire en cas de risque d'inondation ?



Le territoire de la Haute-Loire est soumis à de violentes crues dont le caractère soudain et torrentiel, dû au phénomène cévenol, provoque de très nombreux dégâts et menace jusqu'à des vies humaines. Certaines de ces crues ont marqué les esprits et restent tristement célèbres.

Face à ce constat, le Conseil Général de la Haute-Loire a initié dès 2004, en partenariat avec l'État, une politique de prévention et de gestion du risque inondation sur son territoire à travers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur la Loire Amont (PAPILA).

Dans le cadre de ce programme, le Conseil Général a souhaité mettre l'accent sur les actions de communication et de sensibilisation du public aux phénomènes d'inondations. En effet, les expériences passées ont révélé de nombreuses lacunes en terme d'anticipation de la crue et des comportements inadaptés se sont avérés dangereux. Cela est dû en partie à un défaut de connaissance des crues et à une perte de la mémoire des événements passés. Les populations nouvellement arrivées sur la commune ainsi que celles de passage (touristes, gens du voyage, résidents secondaires...) sont à cet égard particulièrement vulnérables.

Afin de raviver cette « culture du risque » et de favoriser une meilleure prise en compte du risque inondation par chacun, le Conseil Général a élaboré pour vous ce « Mément'eau pratique ». Vous y trouverez des informations sur la localisation des zones inondables, les caractéristiques des crues, la réglementation en vigueur ainsi que les consignes de sécurité à mettre en œuvre en cas d'alerte.

« Parce que la Loire est mieux dans son lit que dans le vôtre... » (J. P Valette, DREAL Centre), mais aussi parce qu'il est possible de vivre en harmonie et en sécurité avec ce fleuve et ses affluents, ce précieux petit guide mérite d'être mis entre toutes les mains.

Gérard Roche
Président du Conseil Général de la Haute-Loire



- 1..... Ces petits gestes qui peuvent sauver
- 2..... Inondation, risque naturel majeur
- 3..... Prévision des crues : la Loire sous haute surveillance
- 4..... Anticiper > Avant la crue
- 6..... Agir > Pendant la crue
- 8..... Réagir > Après la crue
- 9..... En savoir plus et mieux

Ces petits gestes qui peuvent sauver



Notre département est très sensible au risque d'inondation. Pour y faire face, le Conseil Général de la Haute-Loire et les services de l'État agissent et vous informent.

En cas d'alerte, **l'efficacité de l'action collective est interdépendante de l'action individuelle** : plus vous serez informés, vigilants et préparés, plus sûre sera votre réaction, plus efficaces seront les secours, et moins vous serez affectés. En agissant et en nous organisant chacun à notre niveau, nous œuvrerons à la sécurité de tous.

Ce mément'eau recense les bonnes pratiques à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour vous prémunir le jour venu. AVANT, PENDANT et APRÈS la crue : un ensemble de gestes simples mais essentiels, voire vitaux, y sont détaillés afin de vous aider à vous informer, à vous préparer et à (ré)agir au mieux, pour vous, votre entourage et vos biens.

Nous vous invitons à une lecture attentive, suivie d'une action responsable et solidaire.

AVANT
LA MONTÉE DES EAUX

Anticiper



- Information
- Prévoyance
- Préparation

PENDANT
LA MONTÉE DES EAUX

Agir



- Vigilance
- Protection
- Respect des consignes

APRÈS
LA MONTÉE DES EAUX

Réagir



- Constat
- Séchage, nettoyage
- Solidarité

Inondation, risque naturel majeur

En France, 1 commune sur 3 est exposée aux inondations. C'est le principal risque naturel et la cause de désastres économiques et humains.

Il ne peut être supprimé, mais il est prévisible. La sagesse veut que l'on apprenne à vivre avec au mieux, en se souvenant et en se préparant.

158 communes*, 900 foyers**,
250 entreprises** concernés en Haute-Loire

Le caractère soudain et brutal des crues de la Loire et de ses affluents en période automnale fait de la Haute-Loire un département particulièrement vulnérable, marqué par des inondations catastrophiques.

C'est une menace permanente, traitée comme une priorité de premier plan par le Conseil Général, en partenariat avec l'État, dans son programme de prévention des inondations.

À l'origine des crues de la Loire, le phénomène cévenol

Plus l'eau de mer est chaude, plus elle s'évapore. C'est donc en fin d'été, quand la Méditerranée atteint 25 à 28 °C en surface que la vapeur d'eau remonte parfois jusqu'à nos latitudes, aspirée dans un vent de Sud, généré par une dépression souvent située sur l'Espagne. Cette vapeur, en arrivant sur le continent se refroidit. Ce refroidissement est accentué par le fait que cet air doit monter pour franchir la barrière du massif du Vivarais. En se refroidissant, cette vapeur se

condense sous forme de nuages d'orage très développés, qui libèrent d'énormes quantités d'eau quasi exclusivement sur les bassins versants de la Loire et de ses affluents, et qui peuvent alors engendrer une crue.

D'après M. DRUET de Météo France (extrait du DDRM)

* source DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs)

** source EPL (Étude 3P Loire Amont)

Un programme pour prévoir, agir et réagir

Le Conseil Général de la Haute-Loire met en œuvre depuis 2004 un Programme d'Actions de Prévention des Inondations Loire Amont (PAPILA), dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature au titre de la plate forme « prévention des inondations » pilotée par l'Établissement Public Loire. Il s'articule autour de 3 volets d'intervention...

- Communication et sensibilisation au risque inondation
- Prévision et prévention
- Réduction du risque



Belle et capricieuse, la Loire

Prévision des crues : la Loire sous haute surveillance

Certaines communes de Haute-Loire sont couvertes par un atlas des zones inondables (consultable en préfecture et en DDT) et par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI, consultable dans les mairies). Le PPRI est un document réglementaire élaboré par les services de l'État (DDT) et opposable au tiers.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL) organise la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues. Son Service de Prévision des Crues (SPC Loire-Cher-Indre) informe les services de l'État (Préfecture, DDT) de toute montée des eaux et des niveaux d'alerte jaune, orange et rouge. La Préfecture informe les Maires des communes concernées sur les niveaux d'alerte par le biais d'un automate d'appels.

Un dispositif de prévision de crue à 24 h

- **Le Service de Prévision des Crues (S.P.C)** > surveillance des cours d'eau, édition bi-journalière de la carte de vigilance crues
- **Le réseau CRISTAL** (Centre Régional Informatisé par Système de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire) > 250 stations (dont 15 en Haute-Loire) de surveillance automatique de la météorologie et de l'hydrologie de la Loire et de ses affluents.
- **Le répondeur du Service de prévision des crues Loire/Cher/Indre** > diffusion des informations sur les cotes de la Loire et les prévisions.



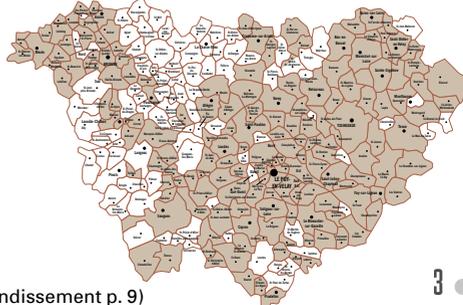
COMMUNES RECENSEES AU RISQUE INONDATION

- Communes non concernées
- Communes soumises au risque inondation

- n° Indigo 0 825 15 02 85 (0,15€/min)
- sur le site de la DREAL
www1.centre.ecologie.gouv.fr
- sur le site national de la vigilance des crues www.vigicrues.gouv.fr

Carte des communes recensées au risque inondation

Sur 39 communes du département, des repères de crue, placés sur certains bâtiments publics, marquent les niveaux d'eau atteints lors des crues historiques et participent à la mémoire du risque. Une étude préalable a permis de recenser les repères existants et d'identifier de nouveaux sites d'implantation. Au total, 83 repères existants ont été mis aux normes et 67 nouveaux ont été installés.



(voir agrandissement p. 9)

Anticiper

AVANT LA CRUE

Les deux mots-clés sont prévention et protection.

Consultez régulièrement les bulletins de situation et préparez-vous efficacement pour éviter le pire le jour venu.

Dès aujourd'hui, dans le calme et avec soin, vous devez vous informer et vous pouvez vous organiser simplement.

➔ Suivez le guide

État des lieux

Je m'interroge et je m'informe

Les bonnes questions

- **Mon terrain et/ou mon habitation sont-ils en zone inondable? Ont-ils déjà été inondés?**

Prenez connaissance des documents qui identifient les zones exposées.

Consultez les services municipaux, services de l'État (Préfecture, DDT, DREAL)...

Interrogez vos voisins, les personnes âgées.

Les bons gestes

- **Établir un relevé d'informations**

Il faut tout noter : Quand? Combien de temps?

Hauteur de l'eau? Rapidité de la montée des eaux?

Force du courant? Nature des dommages?

Mesures prises?...

- **Étudier les mesures à prendre**

Muni de votre relevé d'informations, renseignez-vous en mairie sur les prestataires de bon conseil.

- **Faire le diagnostic de ses contrats d'assurance**

Préservez papiers, factures, documents importants.

Photographiez vos objets précieux et vos biens.



Le bon plan

Élaborez votre Plan familial de mise en sécurité, téléchargeable sur le site de l'agence de l'eau Loire Bretagne www.eau-loire-bretagne.fr (rubrique > Particuliers > L'eau et vous > risque inondation)

Mesures préventives

Je protège mon habitation

Différentes solutions techniques sont envisageables. N'hésitez pas à prendre le conseil de professionnels si votre habitation est exposée.

Quelques mesures simples mais salvatrices peuvent être prises à moindre coût :

- Des canalisations dotées de clapet anti-refoulement
- Des batardeaux à placer sur les ouvertures (planches en bois ou en métal à glisser sur des rails)

Il existe de nombreuses autres mesures utiles en matière de pénétration de l'eau, de chauffage, d'installation électrique, de raccordements aux réseaux, d'isolation, revêtements de sol, installations extérieures... Renseignez-vous auprès de professionnels, des services de l'État, du Conseil Général...

• Vous êtes nouveau propriétaire ou locataire ou résident saisonnier, **signalez votre présence en mairie** et, le cas échéant, la durée de votre séjour !

• Vous avez un handicap qui peut vous être préjudiciable en période de crue, **signalez-le en mairie**.

Organisation et préparation

J'aménage une zone hors d'eau

Aménagez un espace situé au-dessus du niveau de la plus haute crue constatée, à l'étage, dans des combles, un grenier, au-dessus du garage... et prévoyez une sortie par le toit.

En outre, conservez des parpaings en béton dans votre garage pour rehausser vos meubles si besoin.

Pour en savoir plus

Le mémento pratique du particulier/risque inondation, téléchargeable sur le site de la Mission risque naturel
www.mrn-gpsa.org



Souhaitons qu'aucun des préparatifs précédents ne soient jamais utiles. Mais si l'inondation survient, grâce à votre prévoyance, ses conséquences seront limitées.

En vous conformant aux instructions qui suivent, vous agirez pour la sécurité de votre famille et de vos biens et faciliterez grandement les secours.

➔ Suivez le guide

Dès que l'alerte est donnée,
je me mets en action

- Munissez-vous de votre liste des bons gestes
- Suivez l'évolution de la situation (radio - Internet)
- N'envoyez pas vos enfants à l'école
- Fermez les portes et fenêtres, soupiraux, aérations
- Mettez les batardeaux en place
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz
- Abritez objets de valeurs, matériaux polluants ou dangereux
- Mettez hors d'eau ce qui peut l'être
- Rassemblez médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent...
- Munissez-vous d'une lampe à torche à piles
- Mettez votre véhicule en sécurité
- Prévoyez les moyens d'évacuation des personnes et des animaux
- Si vous évacuez, prévenez votre mairie et suivez les consignes des secours



Qui donne l'alerte ?

Le préfet envoie aux maires des communes concernées un message vocal de vigilance ou d'alerte.

Les maires informent la population, diffusent les consignes et prennent les mesures de protection immédiates.



Lorsque les eaux montent : je me mobilise et je vais à l'essentiel

- **N'utilisez pas** votre véhicule, ne sortez pas à pied (dès 20 cm d'eau, votre véhicule est susceptible d'être emporté). À l'école, vos enfants sont pris en charge, ne prenez pas le risque d'aller les chercher.
- **Réfugiez-vous** dans les étages ou dans votre espace hors d'eau pour attendre les secours, sans utiliser l'ascenseur.
- **Avec un poste de radio à piles**, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité.
- **Tenez-vous informés** des prochains bulletins de situation du SPC et de Météo France (radio - Internet).
- **Évacuez votre abri** dès l'ordre des autorités (en emportant vos papiers d'identité). Respectez les consignes données (gendarmes, policiers, pompiers, mairie). Si vous quittez votre domicile, signalez-le.
- **Ne téléphonez pas** afin de libérer les lignes pour les secours.
- **Ne consommez l'eau** du robinet et du forage qu'après autorisation des autorités.
- **Ne revenez pas** dans le lieu que vous avez évacué avant autorisation.



Fermer la porte



Couper gaz / électricité



Monter dans les étages



Écouter la radio



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Libérer les lignes téléphoniques

Réagir

APRÈS LA CRUE

Rentrer chez soi et faire le constat des dégâts après la crue est une épreuve, qui sera rendue plus facile par la qualité des préparatifs, l'entraide et la solidarité entre voisins, le suivi des consignes.

Il ne faut pas oublier que la décrue est également une période à risques, pour de multiples raisons. Restez prudents et vigilants.

➔ Suivez le guide

J'évalue les dégâts et procède au nettoyage

- **Assurez-vous de l'accessibilité** de votre logement en suivant les consignes des services de secours et de votre mairie, n'y retournez qu'accompagné et en plein jour.
- **Ventilez** les pièces.
- **Faites un premier constat des dégâts** : notez ce qui est détruit ou endommagé, prenez des photos.
- **Désinfectez** à l'eau de javel.
- **Ne rétablissez l'électricité** et autres réseaux qu'après un contrôle complet des circuits (sur une installation sèche) ; n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste.
- **Préservez votre santé** : ne consommez pas l'eau du robinet ni celle des forages avant le feu vert de la mairie.
- **Faites sécher** vos locaux et chauffez dès que possible (+5° de la normale suffisent).
- **Prenez contact** avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle.
- **Contactez** votre assureur.



Numéros utiles

100 ou 112

En cas de danger, si vous êtes isolé, malade ou blessé...

101

Pour appeler les services de police

Votre mairie

.....

Votre assureur

.....

En savoir plus et mieux

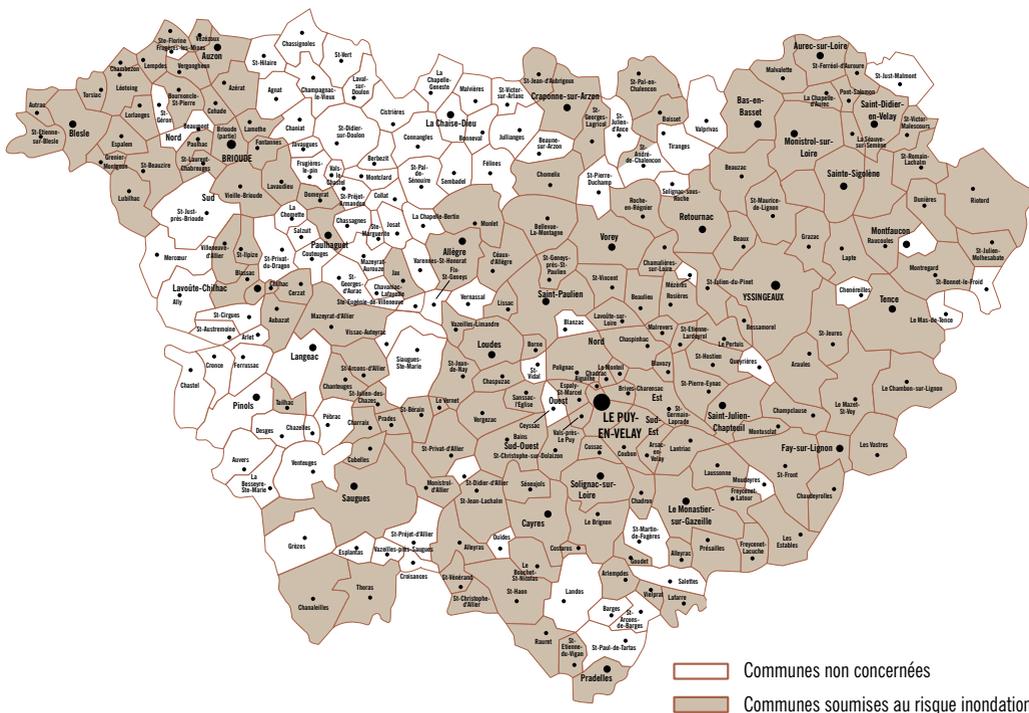
Informations générales

- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Loire Amont (PIPALA)
 - > www.cg43.fr/Programme-d-Actions-de-Prevention.html

Prévisions

- Une seule adresse pour toute la Haute-Loire
 - > www.vigicrues.gov.fr (cliquez sur le cours d'eau qui vous intéresse)
- Carte de vigilance et bulletins de Météo France
 - > www.meteofrance.fr

Carte des communes recensées au risque inondation





CONSEIL GÉNÉRAL
Haute-Loire

Conseil général de la Haute-Loire
Service environnement
1 place Monseigneur de Galard
43000 Le Puy-en-Velay
tél. 04 71 07 43 50
serviceenvironnement@cg43.fr



PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE